

Chers parents,

Au vu du succès que rencontre les séjours de vacances organisés par la Communauté de Communes, nous sommes heureux de vous annoncer que nous donnerons à vos enfants l'opportunité de voyager de nouveau cet été

Sachez que pour permettre au plus grand nombre d'enfants de profiter des séjours, nous mettons en place un **nouveau règlement qui modifie les critères d'attribution des places**. Le mécanisme de récupération des places reste inchangé. Vous devrez toujours vous rendre dans votre espace colonie.



NOUVEAU DANS LE RÈGLEMENT :

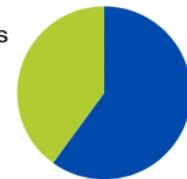
1/ LA NOTION DE PRIORITAIRE

Est considéré comme prioritaire en 2025 l'enfant qui n'est pas parti à la colonie d'été 2024.

2/ LA RÉPARTITION DES PLACES SELON LES ÂGES

60% d'enfants de - de 15 ans et 40% d'enfants de + de 15 ans

+ 15 ans
40%



-15 ans
60%

Règlement inscriptions

Colonie été 2025 :

1/ Les Préinscriptions :

Ouvertes aux enfants :

- * âgés de 10 ans (dans l'année 2025) à 17 ans (ne pas avoir 18 ans aux dates du séjour),
- * et résidents sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les préinscriptions se font obligatoirement en ligne sur votre espace colonie.

Samedi 24 mai 2025 entre 9h et 12h.

Aucune autre méthode de préinscription ne sera possible (que ce soit par téléphone ou sur place).

Familles bénéficiaires de l'Aide aux temps libres CAF :

Sur place au siège de la Communauté de Communes de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Jeudi 22 et vendredi 23 mai 2025

2/ Comment faire :

- Pour récupérer vos places dès l'ouverture de la plateforme <https://jeunesse.campagnesartois.fr/colonie/> il est indispensable d'enregistrer sur votre espace (dès le 2 mai 2025) tous les enfants qui souhaitent y participer (cf étapes à suivre sur votre espace colo). L'ajout des documents obligatoires n'est pas nécessaire à ce stade.

Il n'est pas possible de prendre des places pour d'autres enfants que ceux de la famille. Chaque famille doit inscrire ses enfants via son propre espace (un justificatif de domicile d'un des responsables légaux vous sera demandé).

- Une fois le / les préinscriptions récupérée(s), vous aurez 48h pour y associer les enfants en fonction du nombre de places sélectionnées.
- Le service jeunesse valide les demandes de pré inscriptions de la manière suivante :
 - 60% des places seront réservées pour les moins de 15 ans et 40% pour les 15 ans et plus dans l'année 2025.
 - *Priorité aux enfants n'ayant pas participé à la colo d'été N-1 (été 2024) suivant l'horodateur.*
 - *Les places restantes seront attribuées pour les enfants ayant participé à la colo d'été n-1 (été 2024) suivant l'horodateur.*
- Les pré-inscriptions validées par le service jeunesse recevront un mail à partir du **mercredi 28 mai**.
- Vous avez alors 72h ouvrables (à compter du lundi 2 juin) pour confirmer votre inscription par le dépôt d'un acompte de 100 euros au siège Communautaire. Un mail de confirmation d'inscription vous sera envoyé. Paiement accepté (ANCV, espèce, chèque à l'ordre du trésor public).
- il vous restera à compléter dans les meilleurs délais votre espace colo avec les informations/documents suivants : renseignements de l'enfant (taille, poids, pointure, informations médicales...), justificatif de domicile de moins de 3 mois, photocopies des vaccins, certificat médical pour la pratique du sport.

